

RENAULT TRAFIC L2H1 ADVANCE (Ref:N198010)

0 KM



Cylindrée	2.0 cc
Carburant	DIESEL
PUISSANCE (CV)	130 cv 6 ch (96kw)
CO2	183 g/km
BOÎTES DE VITESSES	MANUELLE
Portes	5
Carrosserie	VU
KM	10km
Immat	26/12/2024

Couleur
BLANC GLACIER

30.680 € TVAC

-31% sur prix cat.

OPTIONS

3.0T - Accoudoir conducteur - Capteur de lumière - Banquette 2 places avec fonction bureau - Caméra de recul - Cloison complète tôleée avec trappe sous la banquette passager avant - Capteur de pluie - Avertisseur d'angle mort - Système de navigation - Projecteurs antibrouillard LED - Aide au stationnement avant et arrière - Rétroviseurs extérieurs rabattables électriquement - Roue de secours - Siège conducteur réglable lombaire -

ÉQUIPEMENTS DE SÉRIE

abs - aide au freinage d'urgence - aide au stationnement arrière - airbag conducteur - airbag passager - apple carplay + androidauto - avertissement de fatigue - banquette 2 places - bluetooth - capteur de lumière - climatisation - cloison complète - contrôle de la pression des pneus - contrôle électronique de la stabilité (esc) - doubles portes arrière (non vitrées) avec butoirs à 180° - feux de jour à led - freinage actif d'urgence - jantes tôleées 16" - ordinateur de bord - porte coulissante à droite - projecteurs led - radio dab - reconnaissance des panneaux de signalisation avec alerte de survitesse - régulateur et limiteur de vitesse - rétroviseurs extérieurs électriques et chauffants - siège conducteur réglable en hauteur - système d'avertissement de sortie de voie - système de contrôle de traction asr - système multimédia avec écran couleur tactile 8", commande au volant, 4x20 w, 6 hp, fm radio dab, 2x usb, 1x jack, bluetooth, compatible avec apple carplay - tuner/radio - usb - verrouillage centralisé des portes avec télécommande - vitres électriques avant - vitres teintées - volant réglable en hauteur et en profondeur

Compte tenu de l'évolution de la réglementation et des normes anti-pollutions, des écarts de taux de CO2 entre ce document et la carte grise peuvent être constatés. Nous ne pourrions être tenu responsable des conséquences financières sur le malus automobile.